



TABLEAU DES GARANTIES

CAP GROUPE
POLICE N°22 43 707

GARANTIES	MONTANTS ET PLAFONDS
ASSURANCE ANNULATION	
Franchise	<p>Maximum par assuré : 6 000 € Maximum par événement : 50 000 €</p> <p>Événements listés à l'Article 2 : - Paragraphes 1 et 2 en cas de décès ou d'hospitalisation, une franchise de 30 € par assuré est applicable - Autres motifs paragraphes 3 à 28 une franchise de 10% avec un minimum de 75 € par assuré est applicable - Motifs 29 à 30 une franchise de 20% avec un minimum de 50 € par assuré est applicable</p>
RETARD DE TRANSPORT	
Franchise vol régulier, vol charter ou train : 4H de retard	<p>50 € par assuré pour tout retard de 4H à 8H 100 € par assuré pour tout retard de plus de 8H Maximum par événement : 1 000 €</p>
GARANTIES D'ASSISTANCE AUX PERSONNES	
Rapatriement médical	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels
Immobilisation sur place	80 € par jour et maximum 12 jours
Prolongation de séjour sur place Y compris en cas de quarantaine /confinement	80 € par jour et maximum 12 jours Maximum par événement 7 680 €
Visite d'un proche Prise en charge des frais d'hôtel	Frais de transport Aller-retour 80 € par jour et maximum 12 jours
Transport de corps en cas de décès Prise en charge des frais de cercueil	Frais réels 2 500 €
Présence d'un proche en cas de décès Prise en charge des frais d'hôtel	Frais de transport Aller-retour 80 € par jour et maximum 3 jours
Retour des enfants mineurs bénéficiaires Hébergement de l'accompagnant	Billet aller-retour de l'accompagnateur 80 € par jour et maximum 3 jours
Retour des bénéficiaires	Billet Retour
Chauffeur de remplacement	Frais réels
Informations avant le voyage	Frais réels

GARANTIES	MONTANTS ET PLAFONDS
GARANTIES D'ASSISTANCE AUX PERSONNES	
Retour anticipé	Billet retour ou billet aller-retour
Envoi de médicaments à l'étranger	Frais réels
Transmission de messages urgents	Frais réels
Frais médicaux à l'étranger Europe et Bassin méditerranéen Reste du Monde Soins dentaires d'urgence Franchise	75 000 € maximum par assuré 150 000 € maximum par assuré 300 € maximum par assuré 30 € par dossier
Frais de recherche et de secours Frais de secours sur piste de ski balisée	3 000 € maximum par personne Frais réels Dans tous les cas maximum 15 000 € par événement
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des papiers Conseils, frais d'envoi Frais de réfection Avance de fonds	Frais réels 100 € maximum par assuré 1 500 € maximum par assuré
ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	
Paiement d'honoraires	Maximum 3 500 €
Avance de caution pénale à l'étranger	Maximum 15 000 €
BAGAGES	
Objet Précieux / valeur : Franchise	1 500 € maximum par assuré 10 000 € maximum par événement Limités à 50% du maximum par assuré 50 € par dossier
Retard de livraison Bagages	300 € maximum par assuré 10 000 € maximum par événement
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus dont : Dommages matériels et immatériels consécutifs	4 500 000 € par assuré avec une franchise de 150 € par assuré
<u>Responsabilité civile locative</u> · Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus causés aux biens immobiliers et mobiliers objet du contrat de location · Dont dommages causés aux biens mobiliers listés dans l'inventaire joint au contrat de location	45 000 € par sinistre avec une franchise de 150 € par assuré 10 000 € par événement avec une franchise de 500 € par événement
<u>Défense et recours à l'étranger</u>	20 000 € par litige avec un seuil d'intervention à 380 €
ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS	
En cas de décès ou d'invalidité permanente	10 000 € maximum par assuré

GARANTIES

MONTANTS ET PLAFONDS

GARANTIE INTERRUPTION DE VOYAGE

Prestations non utilisées	5 000 € par assuré
Franchise	12 000 € par événement 1 jour

EXTENSION DE GARANTIE : ANNULATION ATTENTAT ET INTERDICTION DE VOYAGE LINGUISTIQUE, SCOLAIRE OU ASSOCIATIF

En cas d'émeute, d'attentat, d'acte de terrorisme, d'interdiction d'une autorité de tutelle	Maximum 1 000 € par assuré et 30 000 € par événement Une franchise de 10% avec un minimum de 25 € par assuré pour les séjours linguistiques ou scolaires et 70 € par assuré pour les autres séjours est applicable
---	---

EXTENSION DE GARANTIE : DÉPART ET RETOUR IMPOSSIBLE

Départ impossible	Maximum 10 000 € par événement
Remboursement des frais supplémentaires non remboursés par le prestataire ou en cas d'annulation du voyage	20% du montant du séjour avec un Maximum de 150 € par Assuré
En cas de voyage reporté	10% du montant du séjour avec un Maximum de 100 € par Assuré
Retour impossible en cas de perturbation des transports : Prolongation de séjour ou frais de transport supplémentaires	Maximum 10 000 € par événement Ou 80 €/nuit/personne maxi 4 jours

Engagement maximum par contrat et par événement : si plusieurs Assurés sont indemnisés dans le cadre d'un même événement, le montant total des prestations servies par AXA Assistance ne pourra pas dépasser 20 000 000 € TTC par événement toutes prestations et tous Assurés confondus. Si le montant total des prestations excède ce plafond global, les prestations seront servies aux Assurés dans la limite de ce plafond, chaque Assuré étant alors indemnisé à due proportion de la part que représente son sinistre sur le montant total des sinistres subis du fait de cet événement par les autres Assurés de ce contrat.



Aon France
agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**.
Siège social
31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15
t +33(0)1 47 83 10 10
aon.fr

N° ORIAS 07 001 560
SAS au capital de 46 027 140 euros
414 572 248 RCS Paris
N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances